

## Écoutez les podcasts du « Soir »

Retrouvez le podcast quotidien du *Soir* pour s'informer, décrypter et s'inspirer.



« À propos », c'est l'information comme vous l'entendez, avec des sujets racontés et analysés par les journalistes de la rédaction pour mieux comprendre l'actualité.



Découvrez « À propos » et tous les podcasts sur : *Le Soir* (podcasts.lesoir.be ou via l'application), « Podcast Addict », « Apple Podcasts », « Google Podcasts », Spotify et Amazon Music.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

# Les raisons de l'interdiction du smartphone à l'école

La majorité MR-Engagés l'avait promis. Elle tient parole. Elle a voté ce mercredi un avant-projet de décret proscrivant l'utilisation des smartphones et autres appareils connectés dans toutes les écoles et pour tous les élèves. Seuls les élèves à besoins spécifiques échapperont à la règle. Par ailleurs, l'usage pédagogique de ces appareils restera évidemment autorisé.

ÉRIC BURGRAFF

On ne dira pas que c'est une surprise puisque la mesure avait été prévue dès la formation du gouvernement francophone le 14 juillet dernier. La surprise est plutôt dans la rapidité de mise en œuvre. Si le chemin législatif se poursuit sans encombre, dès la rentrée d'août 2025, l'utilisation d'un téléphone portable ou de tout autre équipement de communication électronique par un élève sera interdite dans tous les établissements de l'enseignement maternel, primaire et secondaire, organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Ce 2 octobre, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a en effet pris la première décision importante de son existence. Reformulons-la donc : à partir du 25 août, tous les élèves fréquentant une école du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), une école communale ou provinciale ou une école libre auront l'interdiction d'utiliser un appareil électronique connecté. On parle ici de smartphone, tablette, montre connectée ou, anticipons l'avenir, « tout autre équipement terminal de communications électroniques ». La disposition vaut pour l'enseignement ordinaire et spécialisé, pour l'enfant de 3 ans comme pour l'élève de rhétorique, pour la classe, la cour de récréation et, de manière générale, pour toute l'enceinte de l'école. Ce faisant, la FWB imite les Pays-Bas, la France, l'Italie ou la Finlande qui ont déjà pris des décisions d'interdiction généralisée ou expérimentale. Elle encourage aussi les écoles du réseau officiel WBE qui avaient annoncé en septembre dernier vouloir interdire progressivement les smartphones dans leurs établissements.

A l'appui de la mesure, la ministre de l'Éducation Valérie Glatigny (MR) cite des études internationales. Notamment l'édition 2023 du *Rapport mondial de suivi sur l'éducation* de l'Unesco qui postule : « Si, dans certaines conditions, l'utilisation de la technologie dans l'éducation peut améliorer les possibilités d'apprentissage des en-

fants, elle peut également mettre en danger leur intégrité physique et mentale, leur vie privée et leur dignité. » Il pointe un impact sur la santé mentale, les apprentissages et le bien-être, un phénomène que Pisa documente en mettant en évidence « une association négative entre l'utilisation excessive des technologies de l'information et de la communication et les performances des élèves ». Impact aussi sur la santé physique avec des « effets négatifs sur l'alimentation, le sommeil, la posture, la forme physique ou encore la vue ».

### Des effets négatifs sur la santé mentale et physique

Alors qu'en 2008 déjà le *Journal of Child Psychology and Psychiatry* estimait que les téléphones portables et plateformes de messagerie sont « des outils privilégiés pour les comportements de harcèlement en ligne », le *Baromètre 2022 de l'inclusion numérique* préconisait, lui, de « se concentrer sur les défis spécifiques que les usages du numérique posent aux jeunes, tels que le cyberharcèlement ou le regard critique sur les informations en ligne, par exemple ».

Le rapport de l'Unesco achève la charge : « Outre les perturbations immédiates de l'enseignement et de l'apprentissage, l'utilisation des technologies est associée à des effets négatifs sur le bien-être physique et mental et à une vulnérabilité accrue aux risques et dommages en ligne, ce qui affecte les résultats scolaires à long terme. » En juillet 2023, il a tranché, recommandant une interdiction des smartphones dans les salles de classe sur le plan mondial. « Nous devons tirer les leçons de nos erreurs passées en matière d'utilisation des technologies dans l'éducation afin de ne pas les répéter à l'avenir. Nous devons apprendre aux enfants à vivre à la fois avec et sans technologie ; à prendre ce dont ils ont besoin dans l'abondance d'informations, mais à ignorer ce qui n'est pas nécessaire ; à laisser la technologie soutenir, mais jamais supplanter les interactions humaines dans l'enseignement et l'apprentissage », déclarait Manos Antoni-

nis, directeur du rapport pour l'Unesco.

Pour le gouvernement francophone, comme pour de nombreux experts, le moment est donc venu de répondre aux demandes des organismes internationaux comme du terrain. « Lors des consultations préalables à la constitution du gouvernement, les directions d'école nous ont fait remonter le malaise ambiant lié à l'usage des smartphones. Beaucoup d'élèves sont courbés sur leur GSM durant les cours ou les temps de détente. Il est désormais prouvé qu'une simple notification reçue par un élève implique une baisse de concentration de 20 minutes », appuie la ministre de l'Éducation. « Moins de téléphone en classe, c'est plus de copains dans la vie réelle. C'est aussi une manière de lutter contre le cyberharcèlement. C'est encore, en lien avec le ministre francophone de la Santé Yves Coppieters (Les Engagés), prévenir la fatigue oculaire, le stress ou l'anxiété générés par l'usage non contrôlé de ces outils de communication. » Ce dernier abonde : « Nous sommes confrontés à un défi de santé publique majeur : l'hyperconnectivité des enfants. Il est essentiel de préserver leur santé physique et mentale en régulant l'usage des écrans, en particulier à l'école. L'introduction précoce des téléphones portables expose nos enfants à des risques importants, tant en termes de développement que de bien-être. Il ne s'agit pas de rejeter la technologie, mais d'encadrer son utilisation de manière à ce qu'elle ne devienne pas un danger pour nos jeunes. »

### Les équipes éducatives doivent montrer l'exemple

L'avant-projet de décret et ses annexes précisent les contours de sa mesure. Un, c'est « l'utilisation des téléphones portables ou d'autres équipements de communications électroniques qui est interdite ; la détention d'un tel équipement par l'élève est toujours autorisée, pour autant qu'il soit éteint et rangé, le cas échéant dans un dispositif qui en empêche l'usage, dès son entrée dans l'enceinte de l'établissement ». Deux, l'usage est interdit durant les activités scolaires mais aussi extrascolaires qui auraient lieu dans l'enceinte de l'établissement (garderie...). Trois, la mesure concerne uniquement les élèves mais les « équipes éducatives sont invitées à utiliser de manière raisonnable leurs équipements connectés ». Quatre, les activités d'enseignement qui ont lieu en dehors de l'établissement – un cours d'éducation physique, de natation, une sortie culturelle ou un voyage scolaire – sont également visées. Cinq, pour janvier 2025, tous les établissements devront avoir adapté leur règlement d'ordre intérieur en faisant référence au nouveau texte légal, en précisant les modalités propres à l'établissement, les sanctions possibles et la portée d'éventuelles dérogations.

Car il existe une dérogation majeure : les élèves à besoins spécifiques – soit les enfants et les adolescents « présentant un handicap ou un trouble de santé qui nécessitent l'utilisation d'un dispositif médical associant un équipement de communication » – seront autorisés à en faire usage durant le temps scolaire.

Par ailleurs, il est entendu que le décret instaure une interdiction de principe qui ne « s'applique pas aux usages pédagogiques des téléphones portables et de tout autre équipement terminal de communications électroniques ». De quoi préserver, et ça tombe sous le sens, les initiatives des enseignants pour l'éducation aux (et par les) nouvelles technologies.

« C'est un outil pas une baguette ni un démon »

Carole Mauhin, enseignante

« Je témoigne à titre personnel. Je travaille dans une école où à peu près tout est numérique. Il y a des avantages : c'est facile à gérer, il n'y a pas de photocopies à faire, l'utilisation de logiciels spécifiques simplifie les adaptations pour les "dys". De plus, ça permet d'avoir une source d'info à disposition n'importe quand si le cours nous amène à nous poser une question à laquelle je n'ai pas la réponse. Il y a aussi des inconvénients : on constate des disparités dans le matériel à disposition des élèves, tout comme pour les fournitures ordinaires. Les élèves ont plus de mal à avoir une vision globale du cours vu qu'ils n'en voient qu'une page/ une demi-page à la fois. Ça demande donc de faire avec eux un travail de globalisation et de s'appliquer à faire avec eux une table des matières claire et complète. En résumé, je dirais que le numérique est un outil pratique, qui comme tous les autres outils, demande une phase d'apprentissage pour être bien maîtrisé. Il convient bien à certains groupes mais pas à d'autres. C'est un outil, pas une baguette magique, ni un démon. » É.B.

KROLL

